

Le projet de loi de décentralisation réorganise sans simplifier

Si Bruxelles recommande une rationalisation de l'administration locale, le texte présenté au Sénat divise.

Laurence Albert
lalbert@lesechos.fr

Bruxelles l'a recommandé hier : la France doit « prendre, dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation des mesures afin d'améliorer les synergies et les économies entre les différents niveaux de l'administration centrale, régionale et locale ». Mais le gouvernement, qui soumet aujourd'hui le premier des trois volets de sa réforme de la décentralisation au vote des sénateurs, se garde bien de la présenter comme une mesure d'économie. Le texte ne supprime aucune des couches du millefeuille territorial au grand

dam de la droite et du Medef ; il ne décharge aucune compétence de l'Etat sur les collectivités locales ; il ne réduit ni le nombre des fonctionnaires ni celui des élus. En revanche, il propose aux collectivités de s'entendre sur un modèle « plus clair et plus simple » de répartition de leurs compétences. Faisant le pari qu'en période de disette budgétaire (1,5 milliard de dotations en moins en 2014 et 2015), les élus n'auront d'autre choix que de faire des économies d'organisation, aussi sensible cela soit-il en période pré-électorale.

C'est peu dire que le terrain sur lequel le texte arrive ce matin au Sénat est glissant. Réécrit, scindé, ce premier volet dédié aux métropoles fait l'objet de 820 amendements. Au traditionnel débat droite-gauche sont venues se greffer d'autres coalitions d'intérêts : Paris contre province, ruraux contre urbains, sup-

porters des communes contre tenants de l'intercommunalité. Un jeu de lobbying complexe, à l'issue duquel le gouvernement n'est pas assuré d'obtenir le vote du Sénat, EELV et communistes menaçant de s'abstenir, voire de voter contre.

Métropoles : discordes en vue

Avant même le passage à l'hémicycle, la commission des Lois a largement réécrit le texte. « Nous le voulions plus clair et plus percutant », indique son président PS, Jean-Pierre Sueur. La Commission a ainsi retiré une bonne partie de leur utilité aux conférences territoriales de l'action publique, censées être le lieu de coordination entre collectivités. Mais la ministre de la Décentralisation, Marylise Lebranchu, compte avoir le dernier mot. Jusqu'à tard dans la nuit, mardi, des amendements gouvernementaux ont été

envoyés pour tenter de préserver l'esprit de cette assemblée, en transformant certaines procédures complexes comme le pacte territorial. Autre sujet sensible, les métropoles. Le texte reconnaît aux grandes villes leur rôle moteur dans la croissance (60 % du PIB dans les 14 plus grandes) et de nouvelles compétences. Mais il doit veiller à ne froisser ni les zones rurales ni les communes trop petites pour être éligibles au statut de métropole. Un exercice délicat et un sujet de discordes en vue. D'autant que le sort de Paris et Marseille n'est pas davantage fixé. La constitution de la future métropole parisienne a été reportée à 2016 et le projet recentré sur le logement, le plus urgent. « La métropole de Paris a tellement retardé sur Lyon ! Sa crédibilité se mesurera à l'aune de ses performances en matière de logement », prévient René Vandierendonck, le rap-

Il a dit



« Nous avons besoin de solidarité territoriale, de régions plus fortes pour l'emploi, et de métropoles du futur. »

JEAN-PIERRE SUEUR
Président de la commission
des Lois du Sénat

AFP

porteur du texte. Quant à Marseille, dont les élus devraient aujourd'hui encore manifester leur ire, son sort est loin d'être réglé. Malgré les nombreux obstacles, Marylise Lebranchu estime ne pas avoir dévié de la feuille de route fixée par François Hollande. Mais elle a reconnu hier dans une interview au site Web des « Echos » que « les associations d'élus ont eu du mal à trouver un accord » et qu'elle même « a peut-être manqué de pédagogie sur la philosophie du texte ». Un observateur relativise : « Par le passé, tous les textes sur la décentralisation ont été totalement modifiés par les parlementaires, c'est la règle du jeu ».



À NOTER

Le projet de loi sera débattu au Sénat jusqu'au 7 juin.